RCS : GAP
Code greffe : 0501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00239
Numéro SIREN : 884 341 611
Nom ou dénomination : ABC CHARPENTE

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/000673

ABC CHARPENTE
Société coopérative ouvrière de production par actions simplifiée
Au capital variable de 4 500 euros
Siège social : Lotissement Serre Engelique
05000 PELLEAUTIER

884 341 611 R.C.S. GAP

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le trente et un décembre,
A neuf heures,

Les associés de la société ABC CHARPENTE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sis à PELLEAUTIER (05000), Lotissement Serre Engelique, sur convocation faite par lettre simple adressée le 15 décembre 2020 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benjamin COLLEY, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence et la liste des associés ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président ;
- Démission d'un Directeur Général ;
- Rachat et annulation des droits sociaux d'un associé ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Alexandre ROUX de ses fonctions de Directeur Général, notifiée au Président par lettre remise en main propre, à effet du 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de réduire le capital de 1 500 euros, pour le ramener de 4 500 euros à 3 000 euros, par voie de rachat de 150 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, au prix de DIX (10) euros par action, appartenant à Monsieur Alexandre ROUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Benjamin COLLEY

